



Bulletin de liaison n° 39

Septembre 2009

Le samedi 26 Septembre 2009 se tiendra à La Côte Saint André, au lycée agricole, le rassemblement annuel pour l'anniversaire de la création de notre association. Nous espérons vous voir nombreux participer à ce moment festif de notre Association comme chaque année.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

9h : Accueil des participants (café)
10h15 : Conférence par Jean Louis Mejecaze

Généabank

11h40 : traditionnelle photo
11h45 : Apéritif : kir ou jus de fruit.

12h30 : Repas

Terrine de lapin au Muscadet et sa garniture
Filet de poularde à la crème moutardée
Flan de courge et fagots de haricots verts
Fromages blanc ou sec
Dessert
Café

14h30 : Conférence par Cyrille Rochas

Généalogie et histoire entre Piémont et Dauphiné, de l'Escarton d'Oulx à la Haute Vallée de Suse.

16h : Conférence par Jacques Defillon

Généatelier

et bien sûr à partir de 10h15 :
Echanges généalogiques, pour ceux ou celles qui le souhaitent.

Un transport en car sera organisé entre Grenoble et la Côte Saint André.
départ à 8h précises devant le cinéma Chavant (en face de la Bibliothèque Municipale d'Etude et d'Information).
Retour : départ de La Côte Saint André à 17h. Coût : **11 €** par personne, à payer à l'inscription.

Votre association a encore et toujours besoin de vous pour : relevés, photos, informatisation, relevés de cimetières ou tout simplement nous rejoindre pour des permanences, faire partie de commission de travail pour faire évoluer celle-ci. Il y a mille façons et petits riens qui feront que votre association continuera de progresser.

Congrès National de Généalogie

Notre association a été bien représentée à Marne La Vallée pour le 20^{ème} Congrès national, et oui nous avons même eu le prix du meilleur stand !



Raymonde Flandin, Michèle et Gérard Méary,
Claude Scarpelli

Les mentions marginales aux actes d'état civil communicables, par Claude Ferradou membre du Conseil d'administration

« 1 - La récente loi sur les archives du 15 juillet 2008 a réduit les délais de communication des documents d'archives et notamment des actes d'état civil en ramenant de 100 ans à 75 ans la limite de communication.

2 - La question délicate, non réglée par la loi, est celle des mentions marginales de moins de 75 ans portées sur les actes communicables de plus de 75 ans : sont-elles communicables, numérisables et librement accessibles sur les bases de données ?

3 - La loi sur les archives doit en effet, s'agissant des bases de données être rendue compatible avec les dispositions de la loi informatique et libertés, relative notamment à la protection de la vie privée (des personnes vivantes).

4 - Un groupe de travail a été constitué auprès du Conseil d'Etat en vue de l'articulation de ces régimes sur la demande du Premier Ministre.

5 - Toutefois en l'attente de ses conclusions et en l'absence actuellement de jurisprudence rendue par les tribunaux sur la question posée des données d'état civil de moins de 75 ans issue de mentions marginales qui seraient librement accessibles sur des bases de données publiques ou privées, la prudence incite à éviter actuellement leur insertion dans les bases de nos associations, compte tenu du risque existant, même si en pratique elles font l'objet de relevés par ses adhérents. »

En conclusion, vous ne trouverez aucune mention marginale de moins de 75 ans sur nos différentes bases de recherches : papier, Généatelier et Généabank.

Le saviez-vous ?

L'impératrice Eugénie en Isère lors de l'inauguration de la ligne PLM de Saint Rambert à Rives :

« Les arrières grands parents paternels de Madame BRUN-BUISSON Simone (adhérente CGD), Claude FRANCE et Mariette COLLET et leur fille Nancie née en 1856 ont vu passer à Brézins (leur commune) le train inaugural et l'impératrice Eugénie femme de Napoléon III. »

Le premier train atteignit la gare de Grenoble le 1^{er} juillet 1858, et la ligne fut officiellement inaugurée en 1860.

La petite ligne du début périclita rapidement : dès 1862, elle n'accueillait plus que des omnibus ; les services voyageurs furent supprimés en 1939. Jusque dans les années 1950 la ligne était encore en service de Saint-Rambert à Beaucroissant, dont la célèbre foire aux bestiaux justifiait encore une petite activité de marchandises. Mais elle fut alors coupée physiquement entre Izeaux et sa jonction avec la ligne Lyon - Grenoble. Elle a depuis été entièrement abandonnée.

Maurice Hilaire BERGER (1866-1930) : créateur des « Lampes Berger » a vécu quelques années à Seyssins où son épouse, Hélène REYMOND, 1867-1948 disposait d'une maison de famille, dans laquelle il allait se reposer de temps en temps. Affecté, semble-t-il, de problèmes d'hypertension, il y meurt des suites d'une attaque cérébrale le 1er mars 1930. Son corps est ramené à Levallois-Perret où il est enterré...seul, car sa femme, qui lui a survécu jusqu'en 1948, a été inhumée, quant à elle à Seyssins, le parc entourant cette maison était appelé le « parc Berger » par les anciens Seyssinois.

Automne

Dans le brouillard s'en vont un paysan cagneux
Et son bœuf lentement dans le brouillard d'automne
Qui cache les hameaux pauvres et vergogneux
Et s'en allant là-bas le paysan chantonne
Une chanson d'amour et d'infidélité
Qui parle d'une bague et d'un cœur que l'on brise
Oh ! l'automne l'automne a fait mourir l'été
Dans le brouillard s'en vont deux silhouettes grises

Guillaume APOLLINAIRE (1880-1918) *Alcools*

BULLETIN D'INSCRIPTION pour La Côte Saint-André

A retourner au C.G.D, BP 311, 38011 Grenoble cedex 1, avant le **Mercredi 23 septembre 2009**.

Aucune inscription au repas ne sera acceptée sur place.

Aucun remboursement n'est prévu en cas de désistement après le 20 septembre 2009.

Monsieur, Madame Adhérent C.G.D. n°
Nom et prénom (pour les badges)

s'inscrit pour (nombre de personnes)

Pour le car (11 € par personne) : **Pour le repas (19 € par personne) :**

(N° de téléphone ou courriel)

Chèque à l'ordre du CGD

